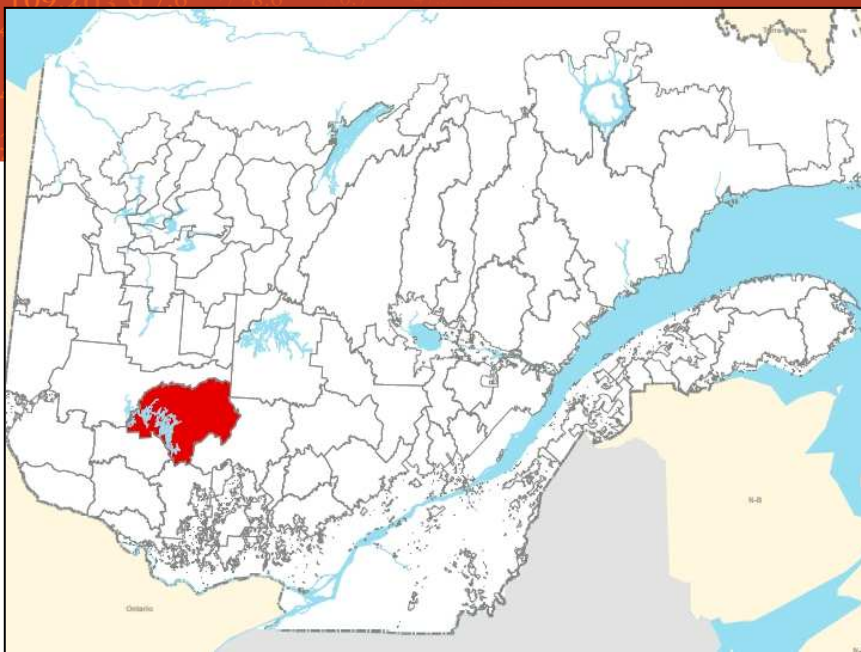


Résultats d'analyses des possibilités forestières

Dossier soumis en revue externe avant la détermination par le Forestier en chef des possibilités annuelles de récolte à rendement soutenu de l'unité d'aménagement 074-51

Bureau du forestier en chef



Anouk Pohn, ing.f.

Version 3.0

18 juin 2013



ISO 9001
QMI-SAI Global

Ayant pris connaissance des résultats obtenus par l'analyste responsable du calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement, je recommande leur présentation en revue externe.

Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P., Forestier en chef

Les analyses présentées dans ce document ont été réalisées sous la direction de

Jean Girard, ing.f., M.Sc., Directeur du calcul des possibilités forestières
et de

Richard Lefebvre, ing.f., Chef du Service du calcul des possibilités forestières de l'ouest.

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275 7770

Télécopieur : 418 275 8884

bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

Principales abréviations utilisées

ADF	Aménagement durable des forêts
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
AP	Aires protégées
CPIL	Coupe progressive à régénération lente
CPIP	Coupe progressive à régénération permanente
CPF	Calcul des possibilités forestières
DGR	Direction générale régionale
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
FSC	Forest Stewardship Council
HA	Hectares
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré (tactique ou opérationnel)
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
UA	Unité d'aménagement
UTA	Unité territoriale d'analyse
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée (gestion faunique)

Introduction

Tel que spécifié dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le Forestier en chef a notamment la responsabilité de déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), tout en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts (ADF).

La revue externe

Le Bureau du forestier en chef s'est doté d'une [politique de qualité](#) pour encadrer la réalisation du calcul des possibilités forestières (CPF). Une des exigences est de diriger l'opération de manière systématique et transparente afin d'assurer la qualité des résultats.

L'objectif de la revue externe est d'informer et d'expliquer aux intervenants le nouveau calcul des possibilités forestières afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Également, elle vise à démontrer que la démarche et les résultats obtenus sont cohérents avec les objectifs de l'ADF.

Les commentaires qui seront recueillis sur les résultats obtenus en matière de possibilités forestières et leur cohérence avec les objectifs poursuivis permettront de bonifier la démarche et les résultats.

Cet exercice prend place dans un contexte en mouvance. En effet, dans le cadre de l'implantation du nouveau régime forestier, les travaux du Bureau du forestier en chef se basent sur le projet de Stratégie d'ADF et les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFI-T) disponibles.

Le rapport des résultats d'analyses

Le présent rapport a pour objectif de présenter les résultats des analyses réalisées et les effets des composantes de la stratégie d'aménagement à la base du CPF. Sa portée se limite à exposer les faits tels qu'ils apparaissent à la lumière des analyses, sans y formuler une opinion. Sa présentation vise à assurer que les objectifs et les exigences aient été captés de manière efficace dans une perspective d'amélioration continue et de transparence.

Le Forestier en chef doit déterminer et annoncer les possibilités forestières à partir des meilleurs outils et méthodes disponibles tout en tenant compte des autres composantes du régime forestier. Pour ce faire, le Bureau du forestier en chef a produit les analyses nécessaires, lesquelles sont présentées dans ce document.

Vos commentaires

Le Bureau du forestier en chef espère recevoir vos commentaires sur les résultats préliminaires présentés pour chacune des unités d'aménagement ainsi que sur le processus de la revue externe. Ils serviront à enrichir l'opération de calcul en vue de la détermination des possibilités forestières. Ils doivent donc être en lien avec les informations présentées dans les documents produits pour la revue externe. Vos commentaires doivent être acheminés par courriel au Bureau du forestier en chef à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en mentionnant dans l'objet le numéro de l'unité d'aménagement. Le nom d'un répondant ainsi qu'une adresse de courriel seront utiles pour vous répondre.

La documentation complémentaire

Afin de compléter l'information entourant l'*Opération CPF*, des documents supplémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef (<http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/>). Ainsi, vous trouverez un document d'accompagnement pour faciliter la compréhension du rapport de revue externe, les orientations du CPF, certaines cartes thématiques ainsi que le Manuel de détermination des possibilités forestières.



Description de l'unité d'aménagement 074-51¹

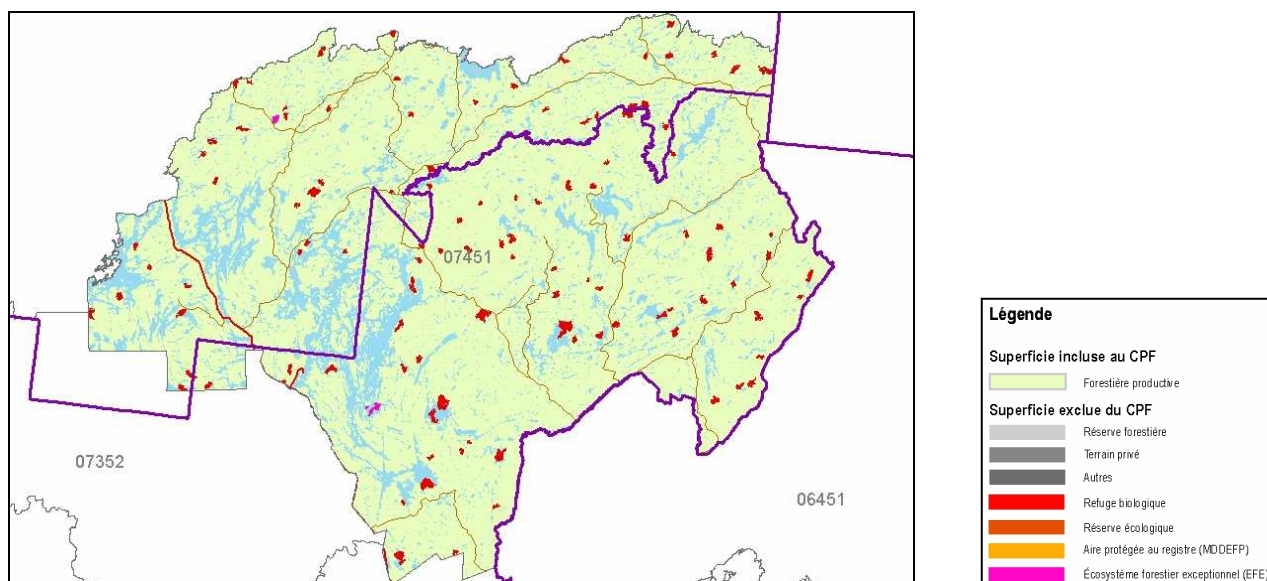
🌿 Territoire

L'unité d'aménagement (UA) 074-51 est située dans les régions administratives de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue. Son territoire fait partie des municipalités régionales de comté (MRC) de La Vallée-de-L'Or et de La Vallée-de-la-Gatineau. Elle est traversée du nord au sud par la route provinciale 117 et se situe au nord-ouest de Mont-Laurier. Ses principales composantes sont illustrées sur la carte ci-dessous. La répartition du territoire montre que 66 % de la superficie totale est admissible à la récolte de bois.

Répartition du territoire aux fins du CPF	Superficie (ha)
Superficie totale	1 043 520
Improductive	226 740
Exclue de l'UA	70
Inclue dans l'UA mais exclue du calcul	123 630
Superficie retenue pour le calcul	693 080

Les principales superficies exclues du calcul pour des fins de conservation de la biodiversité sont identifiées dans la carte ci-dessous.

Principales superficies exclues de la récolte dans l'unité d'aménagement



Particularités du territoire

- ✘ On retrouve une pourvoirie à droits exclusifs, trois ZEC ainsi que la Réserve faunique de La Vérendrye.
- ✘ L'unité d'aménagement est présentement certifiée sous les normes SFI et CSA.
- ✘ Les communautés algonquines de Lac Barrière, Lac Simon et Kitcisakik fréquentent le territoire.

¹ Une description détaillée du territoire, des utilisateurs présents ainsi que des principaux enjeux d'aménagement durable des forêts se retrouvent dans le PAFI-T de l'unité d'aménagement produit par le MRN.

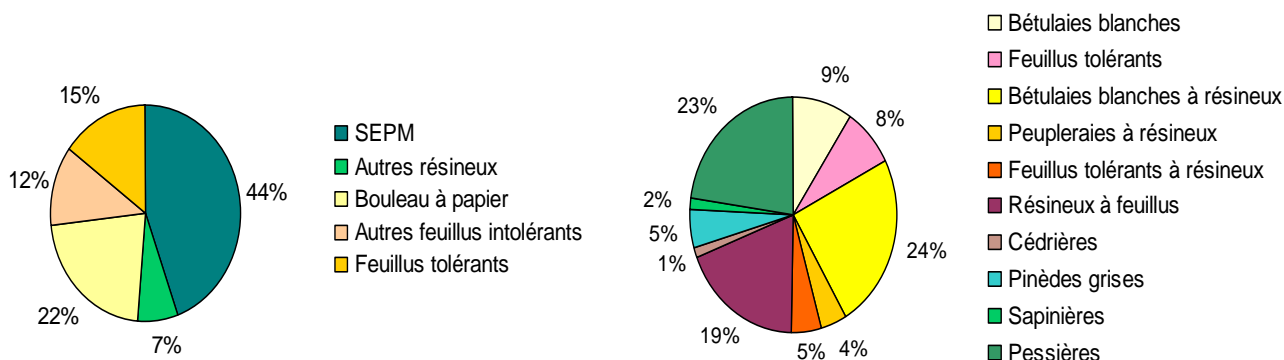


🌲 Description de la forêt

L'unité d'aménagement est située à 85 % dans le sous-domaine de la sapinière à bouleau jaune de l'ouest et à 15 % dans le sous-domaine de la sapinière à bouleau blanc de l'ouest.

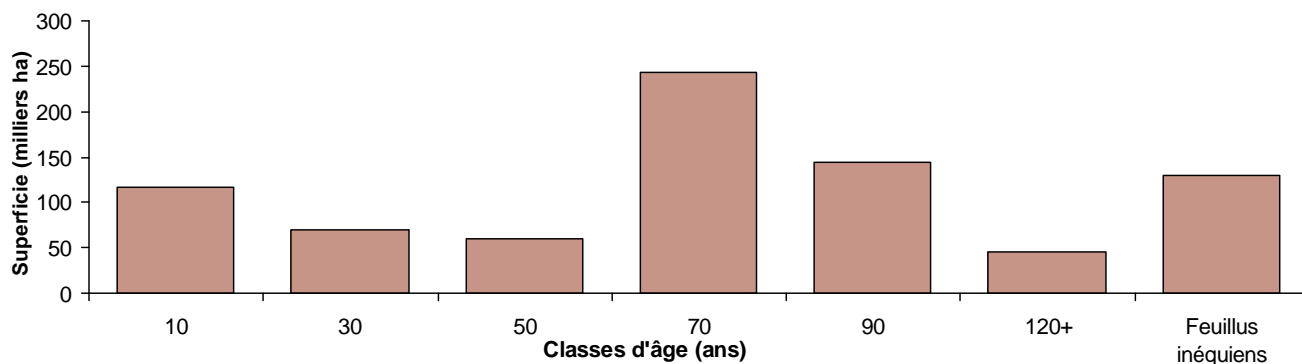
Volume marchand brut sur pied : 64 352 000 m³

Répartition des types forestiers



La structure d'âge est dominée par la classe de 70 ans (30 %) suivie par la classe de 90 ans. On constate que les classes de 30 et 50 ans occupent des superficies presque équivalentes. La classe de 120 ans et plus occupe moins de 50 000 ha.

Distribution des classes d'âge



Particularité de la forêt / Enjeu d'aménagement

✘ La gestion d'une diversité d'essences lors de l'intégration des opérations forestières est l'un des enjeux importants de l'unité d'aménagement.

Évolution des possibilités forestières

🌲 Création de l'unité d'aménagement

L'unité d'aménagement 074-51 a été créée en 2002 par la fusion des aires communes 074-51 et 074-52. Les possibilités forestières 2000-2008 ont été estimées à partir des prorata respectifs des superficies des aires communes dans l'unité d'aménagement constituée.

Possibilités forestières de 2000 à 2013

Périodes	Possibilités forestières par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m³/an) Rendement soutenu sur 150 ans									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2000 - 2008	369 700	24 500	0	18 600	114 000	224 900	62 400	62 000	2 200	878 400
2008 - 2013	298 600	14 100	0	6 800	73 300	214 300	59 500	33 800	1 000	701 400
2013 -	283 600	13 400	0	6 400	69 600	203 500	56 500	32 100	900	666 000

🌲 Révisions

Les possibilités forestières de cette unité d'aménagement n'ont pas été modifiées à l'intérieur de la période 2008-2013.

🌲 Mise à jour des possibilités forestières en 2011

Les possibilités forestières actuelles (2013-) ont été mises à jour sommairement en août 2011, pour les besoins de la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Pour l'unité d'aménagement 074-51, cette mise à jour a entraîné une réduction globale de 5 % de la possibilité forestière pour toutes les essences afin de tenir compte des éléments anticipés du nouveau régime forestier.

🌲 Note

Auparavant, les possibilités forestières étaient déterminées en volume marchand net. À partir de 2013, les possibilités forestières sont dorénavant établies en volume marchand brut, c'est-à-dire qu'aucune réduction pour la carie ou la non-utilisation des bois n'est appliquée dans le CPF. Ces éléments seront pris en compte *a posteriori*. Pour fins de comparaisons, les possibilités antérieures à 2013 ont donc été converties en volume marchand brut. Un facteur uniforme de 6 % a été appliqué.

Changement survenu dans l'unité d'aménagement depuis le CPF de 2008-2013

- ✘ Nouveaux modèles de croissance.



Résultats des analyses soumis à la revue externe

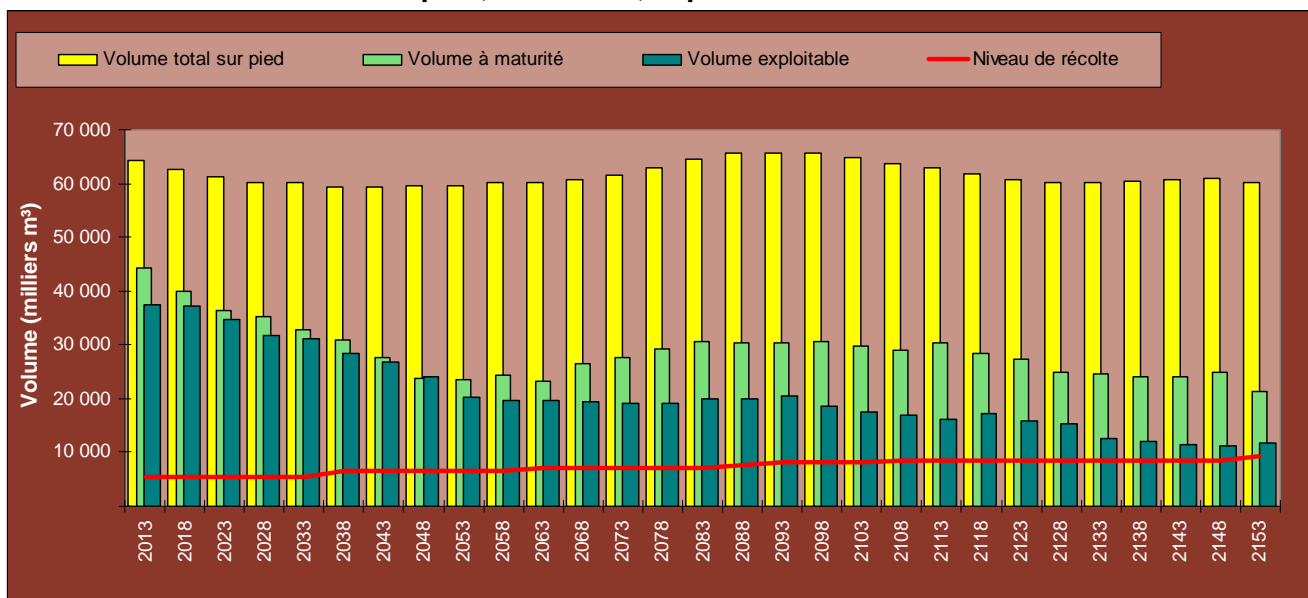
Les résultats présentés proviennent de la modélisation des objectifs d'ADF, de la stratégie d'aménagement appliquée à l'unité d'aménagement et des exigences à respecter. Parmi ces exigences, on retrouve des modalités réglementaires telles que l'application de la coupe en mosaïque ou le maintien du couvert forestier dans les unités territoriales de référence.

Le tableau suivant montre les niveaux de récolte par essence ou par groupes d'essences ainsi que leur variation par rapport à ceux actuellement en vigueur. Ces niveaux de récolte sont appelés à être ajustés lors de la détermination suite à la revue externe et à la modification de certaines prémisses à la lumière de nouvelles informations.

Résultats préliminaires présentés à la revue externe	Niveaux de récolte par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m³/an)									
	Rendement soutenu sur 150 ans									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2014-2018	488 500	49 300	0	29 100	118 200	303 900	61 900	58 600	2 500	1 112 000
Δ 2013-	72%	268%		355%	70%	49%	10%	83%	178%	67%

Dans cette unité d'aménagement, la possibilité unitaire est de 1,6 m³/ha/année, ce qui correspond à une récolte annuelle de 1,7 % du stock sur pied initial.

Évolution du volume total sur pied, à maturité, exploitable et du niveau de récolte



Dans le graphique ci-dessus, la différence entre le volume à maturité et le volume exploitable s'explique par les superficies de territoire où la récolte n'est pas autorisée en raison de contraintes territoriales temporaires ou de coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume. À noter que le niveau de récolte illustré est pour cinq années

Répartition des volumes récoltés

Le tableau suivant présente la répartition des volumes récoltés selon les grands types de forêt présents dans le territoire de l'unité d'aménagement. Chaque type de forêt se distingue par les essences qui le composent. Ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles posent des difficultés de mise en marché dans le contexte économique actuel.

Répartition des superficies et des volumes récoltés par types de forêt

Types de forêt regroupés	Superficies récoltées				Volumes récoltés (m³/an)							
	Coupes finales (ha/an)	%	Coupes partielles (ha/an)	%	Résineux	%	Feuillus tolérants	%	Feuillus intolérants	%	Total	%
Pessières	1170	14	460	23	139 500	25	300	0	17 600	4	157 400	14
Sapinières	10	0	0	-	1 400	0	0	0	200	0	1 600	0
Pinèdes grises	270	3	0	-	44 800	8	0	0	4 200	1	49 000	4
Peupleraies à résineux	240	3	0	-	14 200	3	200	0	23 100	5	37 500	3
Résineux à feuillus	1760	21	210	11	132 400	23	4 100	5	85 300	19	221 800	20
Bétulaies blanches à résineux	3850	47	50	3	177 000	31	34 700	41	221 500	48	433 200	39
Bétulaies blanches	900	11	0	-	28 000	5	9 700	12	95 500	21	133 200	12
Pinèdes blanches	0	-	40	2	3 700	1	400	0	100	0	4 200	0
Feuillus tolérants à résineux	0	-	460	24	8 400	1	11 800	14	5 900	1	26 100	2
Feuillus tolérants	0	-	470	24	2 400	0	20 700	25	5 000	1	28 100	3
Cédrrières	0	-	270	14	15 100	3	2 200	3	2 600	1	19 900	2
Total	8200	100	1 960	100	566 900	100	84 100	100	461 000	100	1 112 000	100

La répartition des volumes par composante territoriale est présentée ci-dessous. Un classement par couleur illustre la difficulté opérationnelle croissante de récolte (considérant le type de composante territoriale et les difficultés de mise en marché des différentes essences dans les mêmes assiettes de coupe). Les couleurs utilisées dans le tableau ci-dessous illustrent le gradient de difficulté : facile (en vert) à très difficile (en rouge).

Répartition des volumes par composante territoriale selon le gradient de difficulté d'opération

Types de forêt regroupés	Volume réparti dans les contraintes territoriales (m³/an)							Total	
	Sans contraintes	Territoires fauniques structurés	Paysages	Peuplements orphelins	Bandes riveraines	Pentes fortes	Autres		
Pessières	21 000	104 800	9 000	18 600	3 600	400	0	157 400	14%
Sapinières	800	400	200	100	100	0	0	1 600	0%
Pinèdes grises	6 000	26 800	3 000	11 000	2 100	100	0	49 000	4%
Peupleraies à résineux	3 700	27 200	3 000	2 600	800	200	0	37 500	3%
Résineux à feuillus	38 000	141 500	16 400	19 900	4 400	1 600	0	221 800	20%
Bétulaies blanches à résineux	88 500	274 200	32 000	29 800	5 400	3 300	0	433 200	39%
Bétulaies blanches	16 600	91 600	16 800	4 200	2 500	1 500	0	133 200	12%
Pinèdes blanches	500	3 000	300	300	0	100	0	4 200	0%
Feuillus tolérants à résineux	6 800	15 300	2 400	1 100	0	500	0	26 100	2%
Feuillus tolérants	8 600	16 200	1 800	900	0	600	0	28 100	3%
Cédrrières	1 200	15 000	1 800	1 500	0	400	0	19 900	2%
Total	191 700	716 000	86 700	90 000	18 900	8 700	0	1 112 000	100%
	17%	64%	8%	8%	2%	1%	0%	100%	

Particularités liées à la répartition des volumes

- ✘ Cette unité d'aménagement est recouverte à 81 % par le territoire de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale (Lac-Barrière-Québec-Canada) signée en 1991. L'entente stipule qu'un plan d'aménagement intégré des ressources devra être réalisé sur ce territoire. De nouvelles modalités non prévues dans le CPF actuel pourraient donc éventuellement s'appliquer. Entre-temps, des mesures d'harmonisation sont convenues chaque année dans la planification forestière. Ces modalités ponctuelles ne sont pas intégrées dans les analyses.
- ✘ Les érablières sont peu aménagées étant donnée la faible qualité de l'érable à sucre et l'absence de marché pour la pâte feuillue qui rend la récolte des peuplements de feuillus tolérants problématique.



Activités d'aménagement forestier et budget requis

Les activités de récolte et les travaux sylvicoles requis pour atteindre les objectifs visés par la stratégie d'aménagement forestier sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les superficies correspondent aux réalisations annuelles moyennes prévues. Elles sont en partie encadrées par les cibles établies par la Direction générale régionale (DGR). Ce niveau d'aménagement requiert un budget annuel de **5,3 Millions \$** pour la réalisation des travaux sylvicoles.

Traitements commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Variation avec 2008-2013 (%)	Cibles de la DGR (ha/an)	Gradient
Coupe avec protection de la régénération et des sols	8 200			Extensif
Autres coupes finales	0			
Total des coupes totales (CT)	8 200	80%		
Eclaircie commerciale	20			Intensif
Coupe progressive	1 940			De base
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0		0	Intensif
Total des coupes partielles (CP)	1 960	-28%	maximiser	
<i>sous-total CP Résineux</i>	<i>1 010</i>			
<i>sous-total CP Feuillus tolérants et pins</i>	<i>950</i>			
Total des activités de récolte	10 160	39%		
<i>% coupes totales / récolte</i>	<i>81%</i>			
<i>% coupes partielles / récolte</i>	<i>19%</i>			
Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Variation avec 2008-2013 (%)	Cibles de la DGR (ha/an)	Gradient
Ligniculture (essences à croissance rapide)				Elite
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	0			Intensif
Plantation de base (1 600 plants/ha) et regarni	1 320		1000 (plantation)	De base
<i>% de plantation des coupes totales</i>	<i>12%</i>			
Total des plantations	1 320	90%		
Nettoiement et dégagement de la régénération	570			
Eclaircie précommerciale	60			
Dégagement des plantations	1 580			Intensif
Total des travaux d'éducation	2 210	70%		
Scarifiage partiel	980			
Scarifiage en plein	1 050			
Total de la préparation de terrain	2 030			

Scénarios sylvicoles

Les scénarios sylvicoles retenus dans les analyses sont basés sur les *Guides sylvicoles par végétations potentielles* du MRN et ont été sélectionnés conjointement avec la DGR.

Particularités liées aux activités d'aménagement

- ✘ La DGR a demandé de ne pas reboiser plus de 25 ha de pin blanc par année pour ne pas excéder la disponibilité des plants.
- ✘ La DGR a demandé que les coupes partielles soient maximisées et que le ratio des coupes progressives à régénération lente (CPIL) versus les coupes progressives irrégulières à couvert permanent (CPIP) se rapproche de 13 %.
- ✘ Aucune coupe de jardinage ne sera réalisée sur le territoire.

Note

Pour plus d'informations sur les traitements sylvicoles, vous pouvez consulter les fascicules du chapitre 3 du Manuel de détermination des possibilités forestières.

Stratégie d'aménagement

Le tableau suivant présente les principaux éléments de stratégie possibles et retenus dans les analyses de l'unité d'aménagement 074-51.

Thèmes	Enjeux	Modalités appliquées	Intégrés	
Structure, composition et configuration des forêts	Structure d'âge	Seuils de stade de développement selon les cibles régionales	oui	
	Composition	Suivi de l'enfeuilletement et de l'ensapinage	oui	
	Essences enjeux	Suivi de la raréfaction de certaines essences	non	
	Aires protégées		Intégration des aires décrétées par le gouvernement	oui
			Intégration d'aires disposant de protections administratives	oui
			Autres exclusions pour fins de protection (refuges biologiques, etc.)	oui
Organisation spatiale	Récolte par massifs agglomérés ou en coupe mosaïque	oui		
Perturbations naturelles	Insectes	Suivi de la vulnérabilité face à la TBE	oui	
	Feux	Impact de la récurrence des feux de forêts		
Habitats fauniques reconnus	Cerf de Virginie	Prise en compte des ravages pour l'habitat hivernal		
	Caribou forestier	Application du plan de rétablissement (aménagement)		
	Salmonidés	Modalités pour les sites d'intérêt faunique (saumon, ouananiche)	(1)	
Productivité des forêts	Paludification	Stratégie pour contrer l'entourbement		
	Éricacées	Stratégie pour contrer l'invasion par les éricacées		
	Milieux ouverts	Stratégie de reboisement des milieux ouverts		
	Aires d'intensification	Travaux sylvicoles dans les aires d'intensification de la production ligneuse		
	Aménagement forestier	Travaux sylvicoles et budget en lien avec les objectifs régionaux	oui	
Conservation des sols et de l'eau	Qualité de l'eau	Protection des lisières boisées	oui	
		Protection des bassins versants	(1)	
		Protection des milieux humides	oui	
Conservation des sols	Contraintes et exclusions de la récolte dans les pentes fortes	oui		
Production ligneuse	Production ligneuse	Maximisation du volume disponible	oui	
	Intensification	Scénarios sylvicoles d'intensification de l'aménagement	oui	
Aspects sociaux et économiques	Paysages	Maintien de la qualité visuelle des paysages	(1)	
	Dimension des bois	Maintien de la dimension des bois SEPM récoltés	oui	
		Maintien de la dimension des bois de bouleau à papier récoltés	oui	
	Certification	Intégration d'éléments de la norme FSC	oui	
	Harmonisation	Intégration d'éléments convenus avec les territoires fauniques structurés, les communautés autochtones, etc.		
Qualité des bois	Scénarios sylvicoles visant la production d'essences de qualité	oui		
Autres	Autres	Éléments particuliers spécifiques à l'unité d'aménagement		

1 Bien que cet enjeu soit présent dans l'unité d'aménagement, il n'a pas été retenu dans la modélisation car l'importance des superficies visées et/ou les modalités d'aménagement associées ont un impact négligeable sur les résultats du CPF.

Note

Certains des éléments présentés ci-dessus sont détaillés dans les pages suivantes. Il est à noter que des indicateurs de suivi de la qualité de l'habitat ainsi que les analyses reliées à la rentabilité économique seront évalués suite à la détermination des possibilités forestières.



Qualité des bois feuillus et des pins

La qualité des tiges sur pied est une variable économique et sylvicole importante en aménagement forestier, particulièrement pour les essences feuillues nobles et certaines essences résineuses comme les pins blanc et rouge. La qualité des tiges n'est pas directement prise en compte dans les analyses réalisées par le Bureau du forestier en chef pour deux raisons. Tout d'abord, la qualité des tiges n'est pas une donnée suffisamment précise pour être intégrée à l'échelle stratégique. De plus, les modèles de croissance utilisés pour générer les courbes d'évolution ne permettent pas d'utiliser cette variable dans les facteurs explicatifs de la croissance.

En conclusion, cette variable n'a pas la robustesse suffisante pour être retenue dans les analyses réalisées à l'heure actuelle. En effet, il n'est pas possible de déterminer, à l'échelle de l'unité d'aménagement, la part de qualité contenue présentement dans les peuplements forestiers, ni combien il y en aura dans le futur.

Toutefois, comme cette variable a une importance économique, tactique et opérationnelle incontournable, les moyens suivants ont été retenus pour en tenir compte de façon indirecte dans les analyses.

Scénarios sylvicoles

Dans les peuplements composés majoritairement de feuillus nobles et de pins, aucun aménagement extensif n'est prévu. Tous les scénarios de base prévoient le recours aux coupes progressives et à la préparation de terrain (lorsque nécessaire) pour régénérer ces essences de valeur. Les scénarios intensifs sont réservés aux peuplements forestiers composés majoritairement d'essences recherchées, situés sur des sites productifs et présentant une croissance performante. Le traitement sylvicole privilégié est l'éclaircie commerciale.

Niveaux d'aménagement

Dans le cadre des travaux d'optimisation, des contraintes sont imposées dans les analyses afin de donner priorité aux scénarios sylvicoles intensifs qui visent à améliorer la qualité des peuplements et ceux qui minimisent la production de bois à pâte et ce, même si cette approche peut avoir un impact négatif dans certains cas sur le volume total de bois produit. Pour l'unité d'aménagement 074-51, la quantité de coupes progressives à régénération lente (CPIL) est réduite, car celle-ci est éloignée des marchés de bois feuillus à pâte.

La faible qualité de l'érable à sucre et les difficultés de mise en marché pour la pâte feuillue ont amené la région à exclure les coupes de jardinage dans cette unité d'aménagement.

Dimension des bois

Dans le cas des bétulaies blanches situées de façon prépondérante sur des sites riches, la récolte des peuplements est subordonnée à l'atteinte d'une dimension minimale des tiges, permettant leur utilisation pour des fins autres que la trituration. (Voir la section *Dimension des bois* pour plus de détails).

Répartition des possibilités forestières

Au moment de la détermination des possibilités forestières, une attention particulière sera apportée à départager les volumes récoltés provenant de peuplements forestiers composés d'essences recherchées et présentant une bonne croissance, soit ceux les plus susceptibles de produire du bois de qualité.



Structure d’âge des forêts

Pour traiter cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a intégré dans ses analyses les cibles établies par la DGR pour les stades de *vieille forêt* et de *régénération*. Les cibles ont été fixées spécifiquement dans chaque unité territoriale d’analyse (UTA). Il y a 35 UTA dans l’unité d’aménagement 074-51. Les degrés d’altération retenus ainsi que les délais de restauration (en nombre d’années) pour les atteindre sont décrits ci-dessous. Pour toutes les UTA, aucun délai de restauration n’est prévu.

Altération, cibles et délais retenus pour les UTA

Unités territoriales d’analyse (UTA)																						
UTA	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Actuel	Vert	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune	Jaune	Rouge	Jaune	Jaune	Vert	Jaune	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune	Vert	Jaune
Cible	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Délai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

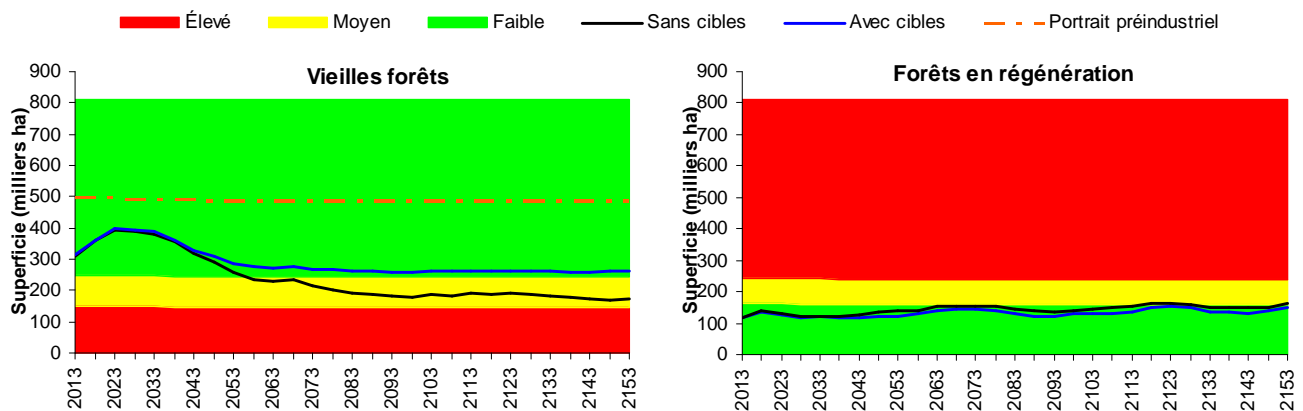
Unités territoriales d’analyse (UTA)													
UTA	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
Actuel	Vert	Jaune	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Cible	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Délai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Degrés d’altération



En moyenne sur les premiers 25 ans, les cibles retenues permettent d’obtenir 1 % de plus de vieilles forêts et la situation demeure sensiblement la même pour les forêts en régénération. À plus long terme, on observe une augmentation plus significative des vieilles forêts (+11 %) suite à l’application des cibles. L’impact sur les niveaux de récolte à court terme des cibles retenues pour cet enjeu est estimé à -2 % du volume total et à -2 % du volume des essences SEPM. Les graphiques ci-dessous illustrent l’évolution des stades de développement dans le scénario avec cibles et dans le scénario sans cibles.

Évolution des stades de développement à l’échelle de l’unité d’aménagement



Particularités liées à la structure d'âge

- ✘ Toutes les UTA doivent être maintenues dans un degré d'altération faible.
- ✘ Aucun délai de restauration n'est prévu.

Note

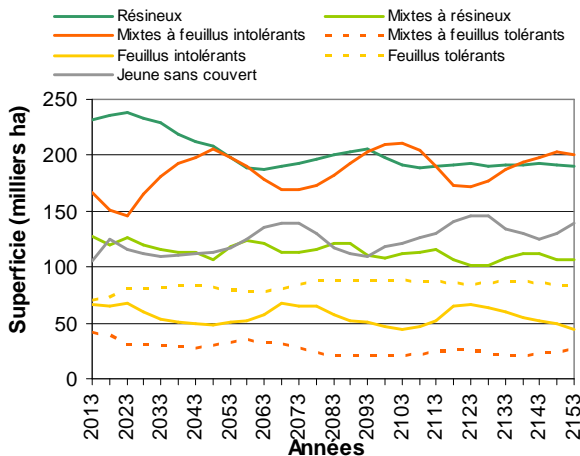
Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la structure d'âge du Manuel de détermination des possibilités forestières.

Composition des forêts

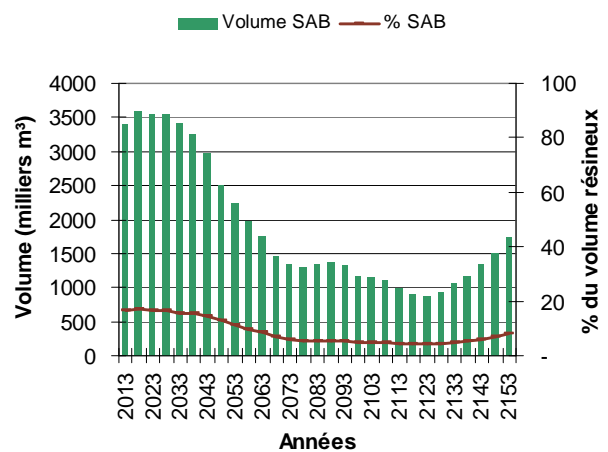
☛ Susceptibilité à l'envahissement par les feuillus intolérants et par le sapin baumier

Cette unité d'aménagement est susceptible à l'envahissement par les feuillus intolérants (enfeuillage) et par le sapin baumier (ensapinage). Il est à noter que ces enjeux ne font pas l'objet de cibles particulières dans la modélisation. Les figures suivantes présentent leur évolution en fonction de la stratégie d'aménagement retenue. La proportion de sapin baumier tend à diminuer ainsi que la quantité des types de couvert résineux. Par contre, les peuplements mixtes à dominance de feuillus intolérants fluctuent à la hausse sur l'horizon du calcul.

Évolution des types de couvert



Évolution du sapin baumier (SAB)



☛ Raréfaction de certaines essences

La raréfaction du pin blanc et du pin rouge, du thuya occidental, de l'épinette rouge, de l'épinette blanche et la diminution du bouleau jaune sont des réalités dans cette unité d'aménagement.

Il est à noter que la raréfaction de ces essences ne fait pas l'objet de cibles précises dans la modélisation. Par contre, des actions spécifiques ont été prises lors de la conception de la stratégie sylvicole telles la création de groupes de strates particuliers et le choix de scénarios sylvicoles adaptés à ces essences.

☛ Note

Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la raréfaction du pin blanc et le fascicule sur les enjeux de composition du Manuel de détermination des possibilités forestières.



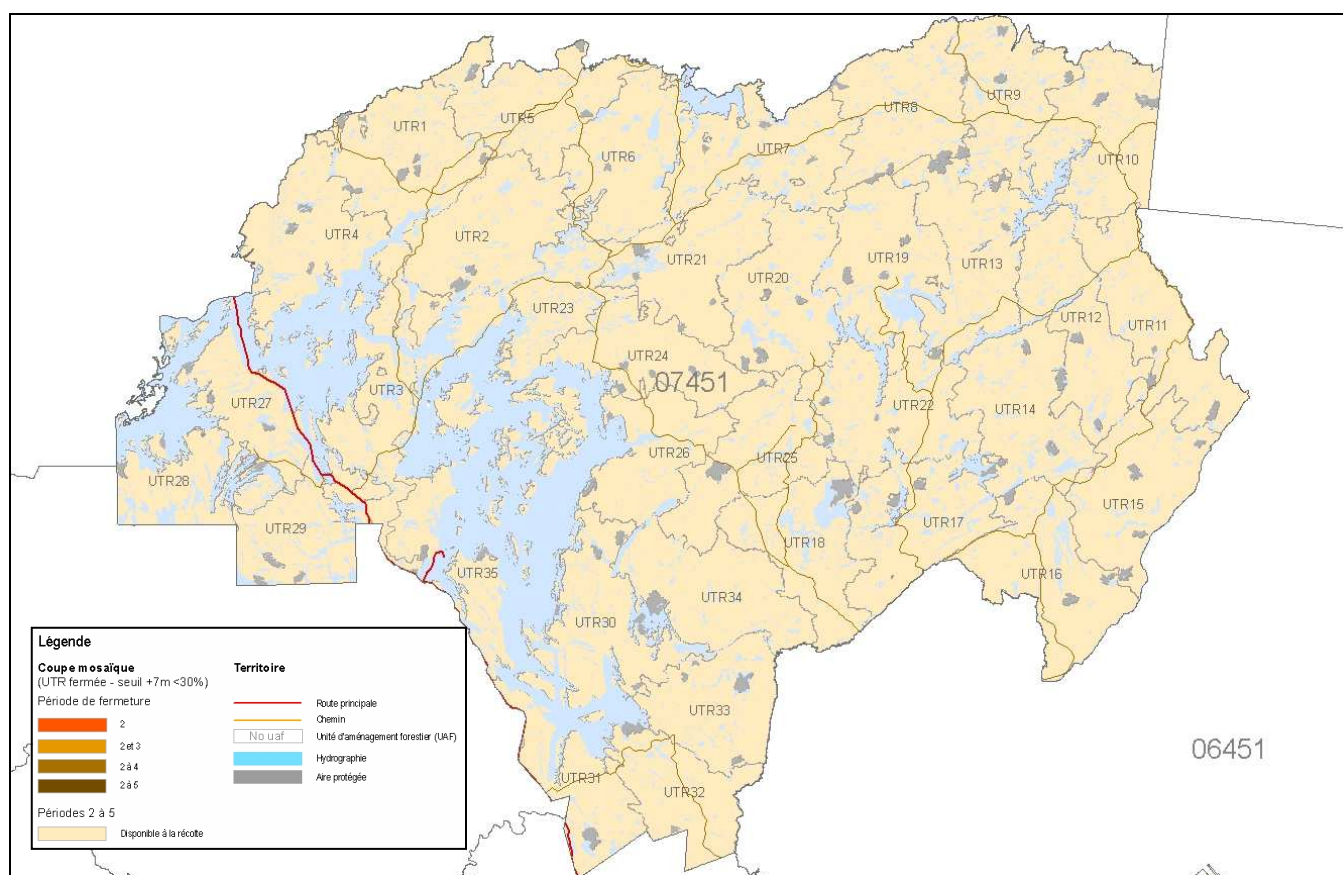
Organisation spatiale

🌲 Organisation spatiale adaptée à la sapinière et à l'érablière

L'unité d'aménagement est assujettie au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) qui impose une répartition des activités de récolte par coupes totales selon un mode prévoyant une majorité de coupes en mosaïque et un complément en coupes agglomérées. Une spatialisation tenant compte de ces paramètres a été effectuée. L'impact des objectifs de répartition spatiale sur les niveaux de récolte à court terme est estimé à -9 % du volume total et à -11 % du volume des essences SEPM.

La carte ci-dessous présente en brun les entités fermées en raison d'une trop forte proportion de jeunes forêts. Comme toutes les unités territoriales (UTR) de l'unité d'aménagement ne présentent pas une forte proportion de jeunes forêts, aucune UTR n'a été fermée en début d'optimisation.

Localisation des particularités liées à l'organisation spatiale



🌲 Note

Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la spatialisation du Manuel de détermination des possibilités forestières.

Dimension des bois

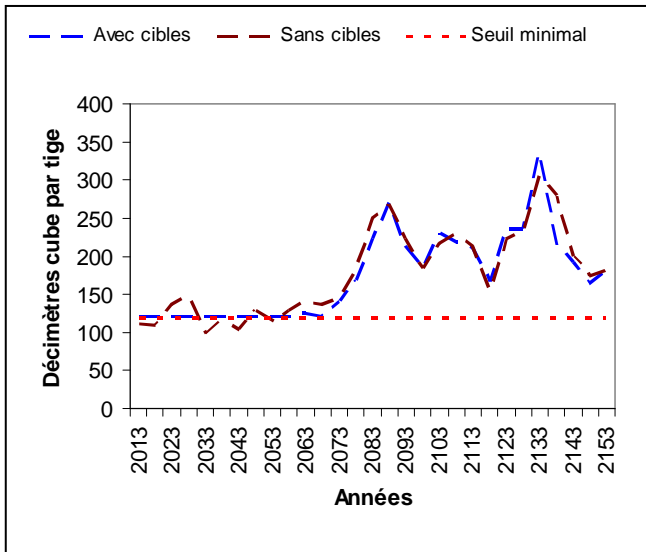
Essences résineuses (SEPM)

Cette unité d'aménagement présente un enjeu au niveau de la dimension des bois récoltés pour les essences SEPM. Pour répondre à cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a intégré dans ses analyses, la cible établie par la DGR pour ce qui est du volume moyen des tiges récoltées (dm³/tige). La cible retenue est décrite dans le tableau ci-dessous.

Cibles retenues pour la dimension des bois SEPM

Seuil	Minimum	Maximum
Volume moyen des tiges récoltées (dm ³ /tige)	120	-

Évolution du volume moyen des tiges récoltées



La cible retenue permet d'augmenter en moyenne de 2 % la dimension des bois récoltés. Les graphiques ci-dessus permettent de comparer l'évolution de cet indicateur dans le scénario avec cibles et dans le scénario sans cibles. L'impact sur les niveaux de récolte à court terme des cibles retenues pour cet enjeu est estimé à -2 % du volume total et à -4 % du volume des essences SEPM.

Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la production de la matière ligneuse du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Dimension des bois

Bouleau à papier


Compte tenu de l'utilisation industrielle du bouleau à papier dans l'unité d'aménagement, la DGR et le Bureau du forestier en chef ont identifié un enjeu au niveau de la dimension des bois récoltés pour cette essence. Pour répondre à cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a imposé dans ses analyses l'atteinte d'une dimension minimale des tiges récoltées (dm³/tige) de bouleau à papier comme condition à la récolte des peuplements feuillus et mixtes où le bouleau à papier est dominant. Ce seuil est présenté dans le tableau ci-dessous. Il correspond au volume moyen d'une tige de 20 centimètres au DHP, tel que calculé dans cette unité d'aménagement.

Seuil retenu pour la dimension des bois de bouleau à papier

Seuil	Minimum	Maximum
Volume moyen des tiges récoltées (dm ³ /tige)	199	-

La cible retenue permet d'augmenter de 2 % en moyenne la dimension des bois de bouleau à papier. L'impact sur les niveaux de récolte à court terme de la cible retenue pour cet enjeu est estimé à -1 % du volume de bouleau à papier.

Particularité liée à la dimension des bois

-  À court terme, la dimension des tiges de bouleau à papier n'est pas problématique. L'impact de ce choix apparaît aux périodes 10 et suivantes.

Note

Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la production de la matière ligneuse du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Certification

🌳 Éléments de certification intégrés dans le CPF

Lors de l'adoption de la LADTF, le MRN s'est engagé dans la certification de l'aménagement durable des forêts. Le Bureau du forestier en chef a intégré dans le CPF les principaux éléments de portée stratégique ayant un impact significatif sur les niveaux de récolte. Le territoire de l'unité d'aménagement 074-51 est en cours de certification selon la norme d'aménagement forestier durable du Forest Stewardship Council (FSC) et est certifié selon la Sustainable Forestry Initiative (SFI). Des discussions avec les responsables de la DGR ont eu lieu afin de bien cibler les éléments à prendre en compte dans le CPF.

Élément de certification intégré dans le CPF

✘ Seuil de rétention accru à 3 % dans les coupes totales.

La certification permet de maintenir les certificats garantissant l'accès au marché des produits forestiers issus de l'unité d'aménagement. L'impact sur les niveaux de récolte à court terme de cet élément est estimé à -2 % du volume total et à -3 % du volume des essences SEPM.



Objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts

Certains objectifs particuliers peuvent avoir été identifiés notamment par des communautés autochtones ou des acteurs régionaux comme les tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (TGIRT) ou la commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT). Dans une perspective d'aménagement durable, le Forestier en chef tient compte de ces objectifs dans le calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement, s'ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ✘ L'objectif est soumis par les instances décisionnelles régionales ou locales et est retenu par la Direction générale régionale.
- ✘ L'objectif est de portée stratégique. Il doit avoir une influence sur la forêt ou sur la répartition des interventions dans le temps et dans l'espace perceptible à l'échelle de l'unité d'aménagement.
- ✘ Le territoire sur lequel l'objectif est ciblé doit être clairement défini.
- ✘ L'objectif doit être traduit en cible quantifiable sur la base d'un indicateur précis.
- ✘ La cible et l'indicateur utilisés doivent être compatibles avec un calcul des possibilités forestières et s'exprimer sous forme de quantité de forêt ou d'interventions forestières.

Objectifs régionaux ou locaux transmis par la Direction générale régionale

Objectifs	Territoire d'application	Superficie (ha)	Source	Indicateur	Cible
Préserver les projets d'aires protégées en voie d'officialisation	Territoires d'intérêts TI-C04, C39 et C42	56 300	REGION	Activités de récolte des bois	Aucune récolte en permanence
Préserver les îles de plus de 250 hectares	Iles de plus de 250 ha des réservoirs	25 700	DGR	Activités de récolte des bois	Aucune récolte en permanence
Maintien des structures complexes dans les peuplements de feuillus tolérants	Ilots de vieillissement	11 300	DGR	Activités de récolte des bois	Aucune intervention pour 30 ans

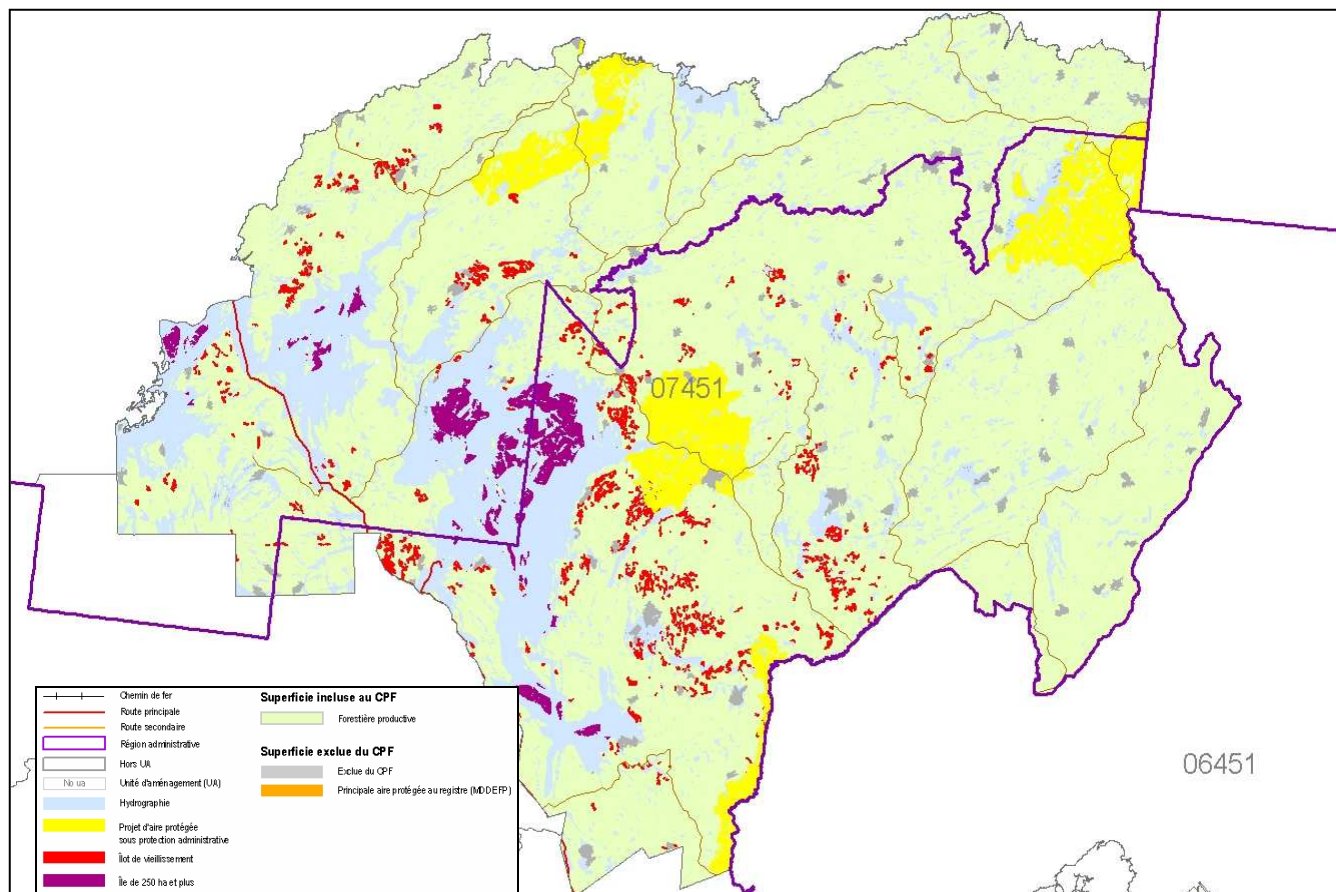
Les cibles retenues dans cette section permettent de considérer les objectifs particuliers de la région ou d'un territoire donné dans les analyses. Les modalités prévues pour les projets d'aires protégées est d'interdire la récolte forestière à perpétuité pour en préserver les caractéristiques. Ces projets ont fait l'objet d'une consultation régionale.

L'impact sur les niveaux de récolte à court terme de ces éléments est estimé à -9 % du volume total et à -7 % du volume des essences SEPM.



Rapport de revue externe – Unité d'aménagement 074-51

La carte suivante illustre les îlots de vieillissement ajoutés, les îles retirées ainsi que les projets d'aires protégées bénéficiant d'une protection administrative.



Maintien de la qualité du milieu forestier

Cette section du rapport présente comment les enjeux de maintien de la qualité des écosystèmes aquatiques, humides et riverains et de la qualité visuelle des paysages sont pris en compte dans les analyses de cette unité d'aménagement.

Lisières boisées riveraines

La réglementation en vigueur prescrit la protection ou la récolte partielle des lisières boisées riveraines afin de préserver la qualité des milieux riverains et de l'eau. Ces lisières boisées occupent 66 800 ha, soit 6,4 % de l'unité d'aménagement. L'effet de ces modalités est pris en compte dans le CPF en ajustant les niveaux de récolte à la baisse. Les réductions appliquées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Groupes d'essences	Réduction pour les lisières boisées riveraines (%)
Résineux	- 8
Feuillus tolérants	- 3
Feuillus intolérants	- 5
Total	- 6

Ces réductions sont intégrées dans la section *Résultats des analyses* et les volumes pouvant être récoltés dans les lisières boisées sont présentés dans la section sur la *Répartition des volumes récoltés*.

Bassins versants sensibles

Des bassins versants pour les lacs et les rivières identifiés comme sites fauniques d'intérêt ont été identifiés comme sensibles dans l'unité d'aménagement 074-51. Ces bassins versants sensibles occupent 4 800 ha, soit moins de 1 % de l'unité d'aménagement.

La qualité des milieux aquatiques est maintenue en modulant dans le temps les superficies récoltées dans ces bassins. Une analyse de sensibilité effectuée dans cette unité d'aménagement a démontré que l'impact de ces mesures sur les niveaux de récolte à court terme était non significatif.

Qualité visuelle des paysages

Des paysages ont été identifiés comme visuellement sensibles pour l'unité d'aménagement 074-51. Ces paysages occupent 91 700 ha, soit 9 % de l'unité d'aménagement.

La qualité visuelle est maintenue en modulant dans le temps les superficies récoltées dans ces paysages. Une analyse de sensibilité effectuée dans cette unité d'aménagement a démontré que l'impact de ces mesures sur les niveaux de récolte à court terme était non significatif.

Note

Pour plus d'informations sur ces enjeux, vous pouvez consulter le fascicule sur le maintien de la qualité des milieux aquatiques, humides et riverains et celui sur le maintien de la qualité visuelle des paysages du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Perturbations naturelles

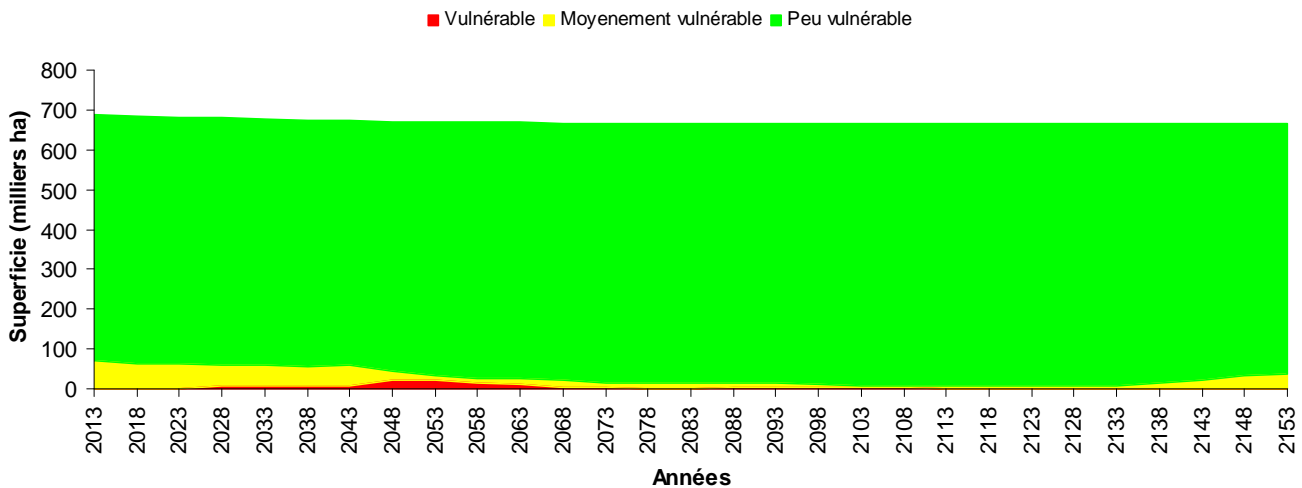
Historique et cycle des feux

L'unité d'aménagement est caractérisée par un long cycle de feu, soit de 975 ans. Compte tenu de cette situation, aucune réduction n'est proposée pour la détermination des possibilités forestières.

Insectes et autres ravageurs

La durée des cycles des épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), depuis 1938, est considérée élevée pour ce territoire. La forêt de l'unité d'aménagement a été fortement affectée par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) qui s'est terminée dans les années 1980. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la vulnérabilité à la TBE de l'unité d'aménagement 074-51 dans l'avenir, sur la base de la stratégie d'aménagement mise en place.

Evolution de la vulnérabilité à la TBE



Afin d'évaluer l'impact éventuel de l'épidémie, le Bureau du forestier en chef s'est basé sur les relevés aériens de 2012 réalisés par la Direction de la protection des forêts (DPF) du MRN ainsi que sur la vulnérabilité actuelle du couvert forestier. Ces connaissances ont permis de catégoriser les unités d'aménagement selon leur degré de vulnérabilité et d'accorder une priorité au domaine de la sapinière dans les régions où la TBE a causé des impacts importants lors de la dernière épidémie.

Cette unité d'aménagement présente une faible vulnérabilité à l'insecte et il n'y a aucun relevé de dommage important récent.

Note

Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur l'intégration des perturbations naturelles du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement

Impacts sur les niveaux de récolte et sur les objectifs visés		
Éléments mesurés	Impact sur le volume total récolté	Effet sur l'objectif visé
Structure d'âge	-2 %	+1% de vieilles forêts
		Maintien de toutes les UTA à une faible degré d'altération
Organisation spatiale	-9 %	Meilleure répartition spatiale des interventions
Dimension des bois SEPM	-2 %	+2 % de la dimension des bois SEPM récoltés
Dimension des bois de bouleau à papier	-1 %	+2 % de la dimension des bois de bouleau à papier récoltés
Certification	-2 %	Augmentation de la rétention dans les coupes totales
Objectifs régionaux et locaux d'ADF	-9 %	+25 700 ha d'îles protégées
		+56 300 ha de projets d'aires protégées
		Amélioration de la structure interne des peuplements (11 300 ha)
Protection de l'eau	-6 %	Protection de 66 800 ha de lisières boisées
		Protection de 4 800 ha de bassins versants
Qualité visuelle des paysages		Protection de 91 700 ha de paysages sensibles

Note

Les éléments indiqués dans ce tableau ne peuvent être additionnés car des synergies se produisent lors de l'optimisation et de la spatialisation.



Détermination

Le Bureau du forestier en chef réalise toutes ses analyses sur les mêmes bases, afin de disposer de comparables d'une unité d'aménagement à l'autre et pour être en mesure de cerner l'effet de chacun des éléments sur les niveaux de récolte. Certains enjeux ou objectifs n'ont pas été pris en compte dans les analyses réalisées pour évaluer les niveaux de récolte pour différentes raisons. Il peut s'agir d'éléments trop récents, de sujets difficilement quantifiables, imprécis, incertains ou provisoires. Des particularités régionales peuvent aussi expliquer ce choix. Toutefois, le Forestier en chef peut les prendre en considération s'il juge qu'ils auront une incidence sur les possibilités forestières et sur la durabilité de l'aménagement forestier.

À la lumière de ces éléments, au moment de lancer la revue externe et sur la base des résultats d'analyses, le Forestier en chef a retenu un élément à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières dans cette unité d'aménagement. L'impact anticipé de cet élément sur le niveau de récolte totale n'a pas encore été évalué dans le cadre des analyses.

La revue externe pourrait identifier d'autres éléments à intégrer.

Éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières	
Éléments	Impact anticipé
Document de travail intitulé « Plan d'aménagement intégré des ressources » développé dans le cadre de l'Entente trilatérale de Lac Barrière-Québec-Canada (Annexe 2).	À déterminer

Les résultats des analyses fournissent un aperçu des résultats finaux, au moment de lancer la revue externe, illustrés au tableau suivant et mis en perspective par rapport aux possibilités actuellement en vigueur. Ces résultats font abstraction de l'élément mentionné ci-dessus dont l'impact n'a pas encore été évalué.

Aperçu du résultat final	Possibilités forestières par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m³/an)									
	Rendement soutenu sur 150 ans									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2014-2018	488 500	49 300	0	29 100	118 200	303 900	61 900	58 600	2 500	1 112 000
Δ 2013-	72%	268%		355%	70%	49%	10%	83%	178%	67%

Observations et notes explicatives de l'analyste

Nous procéderons, dans les prochaines semaines, à une analyse du projet de plan d'aménagement intégré des ressources en vue d'en quantifier si possible l'impact sur les niveaux de récolte à venir. Même si ce plan d'aménagement n'est pas terminé, ni officiellement entériné par les parties intéressées, l'analyse permettra de mettre en lumière les impacts anticipés pouvant être pris en considération lors de la détermination des possibilités forestières.

Conclusion

Une fois la période de revue externe complétée, il est possible que des analyses additionnelles soient réalisées pour intégrer de nouveaux intrants ou que des éléments de détermination soient modifiés. Les éléments de détermination retenus seront intégrés dans les analyses finales. Le Forestier en chef produira un avis à la ministre des Ressources naturelles sur les nouveaux résultats des possibilités forestières qui, selon les écarts avec la situation actuelle, pourraient être appliqués dès avril 2014.



